



Forêt pionnière

Écologie

Une espèce pionnière est l'une des premières formes de vie qui colonisent ou recolonisent un espace écologique donné. Il peut s'agir d'un milieu nouveau ou récemment « perturbé ». En l'occurrence, le terrain était couvert de hangars abattus, mais les fondations en béton ont petit à petit été recouvertes par la forêt.

Botanique

Les forêts pionnières ont un rôle de début de transition car les essences qui les caractérisent ne se régénèrent pas sous un couvert forestier fermé. Lorsqu'ils atteignent leur maturité, d'autres essences mieux adaptées aux conditions de sol et de lumière s'installent et forment la forêt de transition.

Urbanisme

Les friches urbaines sont des lieux dans lesquels la nature se développe, qu'il s'agisse de reconquête de sites industriels par des espèces pionnières ou de développement libre de la faune et de la flore sur des espaces verts non-gérés.

Biodiversité

Du fait de l'absence ou de la limitation des activités humaines, ces espaces deviennent des îlots naturels au cœur des villes et les scientifiques y recensent un grand nombre d'espèces de plantes, d'insectes, d'oiseaux... Ce sont également des lieux d'interactions multiples entre les habitants et la nature.

Politique

Les approches vis-à-vis de la prise en compte et de la gestion ou non des friches sont nombreuses et diffèrent selon les territoires et leur histoire. On prend plus ou moins en compte l'existant dans les projets d'aménagement, on profite de la forêt pionnière installée pour enrichir la trame verte ou au contraire on la rase pour y reconstruire en béton...

La question de la Relation Ville-Nature

« D'un point de vue conceptuel, les plantes rudérales (qui poussent entre les pavés, dans les décombres, les ruines...) viennent nous rappeler que dès que l'action humaine s'arrête, la végétation, ce socle de la pyramide biotique, repousse et que la ville n'est pas, comme le pense Hegel (philosophe allemand, 1770-1831), le milieu dans lequel l'esprit peut advenir, mais un fragment intéressant de l'écorce terrestre. Il n'y a donc pas à remettre la ville dans la nature : la ville est dans la nature. Cette phrase est à la limite de l'impensable car on s'est habitué à penser la nature comme l'autre de la ville et l'autre de l'humain.

[...] Le modèle urbain « éternel », d'avant la civilisation industrielle, et pour toutes les civilisations, était celui-ci : une ville avec des murailles, au-delà des champs pour l'alimenter et auxquels retournent les matières fécales et l'urine, ce qui produit un métabolisme complet ville-campagne. Dans l'enceinte de la ville, pas besoin de plantes, ce n'est pas le lieu.

[...] L'articulation de ces trois espaces (ville-campagne-nature) est au cœur de nos dispositifs symboliques pour nous penser nous-mêmes, les uns-les autres, les esprits, les cultes... »

- Baptiste Lanaspese, *Villes terrestres*, entretien avec Philippe Vion-Dury, *Socialter* hors-série *Renouer avec le vivant*

« Selon l'UNEP (Union nationale des entreprises du paysage), 8 Français sur 10 préfèrent vivre à proximité d'un parc et on les comprend : les pouvoirs des arbres en ville sont nombreux ! Capables d'absorber les particules les plus fines, ils réduisent la pollution atmosphérique et améliorent la qualité de l'air. Une présence essentielle à l'équilibre des espaces urbains.

Le saviez-vous ? Les arbres abaissent aussi les températures en période de fortes chaleurs. Par exemple, lors des canicules, les bâtiments, le béton et les sols, ces surfaces dites « imperméabilisées », concentrent et amplifient toute la chaleur de l'air. Ce phénomène crée ce qu'on appelle des « îlots de chaleur ». Pour contrer ces îlots, les arbres représentent les meilleurs alliés. En effet, ils régulent naturellement la température grâce au phénomène dit de « transpiration » des végétaux (le rejet d'eau dans l'air). Pour preuve : sous couvert forestier, la température maximale est en moyenne de 4°C plus basse que dans les espaces ouverts. »

- <https://www.habitatqualitedevie.fr/inspirations/foret-urbaine-larbre-en-ville-contre-le-rechauffement-climatique/>



UN AIR DE
CHARTREUSE

[ré]action citoyenne

Un Air de Chartreuse

Histoire

Le premier fort militaire de la Chartreuse date de 1689. Il n'a cessé d'évoluer au gré des guerres qu'a connues l'Europe. Sa forme actuelle date de 1823. Le fort fut déclassé en 1891 et converti en caserne. Au déclassement de la caserne en 1981, le Ministère de la Défense a cherché à vendre le site.

La Ville de Liège mesure alors l'enjeu de sa réaffectation, le classe en zone d'extension d'habitat en 1989, et approuve un schéma directeur dans ce sens en 1994. La partie boisée est acquise par la Ville en 1998 et transformée en parc. Plusieurs projets émergent pour la partie bâtie, mais n'aboutiront pas.

En 2003, la Défense vend finalement le fort et ses abords à une société dont l'objectif est de réaliser une plus-value en revendant le site morceau par morceau. C'est là que la société immobilière MATEXI acquiert la parcelle en bordure du Thier de la Chartreuse.

En 2011, une première demande de permis d'urbanisme avait été accordée à la société MATEXI. Le projet de 22 logements proposé n'a finalement pas abouti.

Mi-octobre 2017, la société MATEXI propose un nouveau projet de 74 logements, avec derrière lui le spectre de l'urbanisation de toute la partie bâtie du site.

Un Air de Chartreuse, association de riverains est créé par quelques voisins afin de réagir à ce projet inacceptable.

Droit

Un Air de Chartreuse se bat avec les armes du droit : en juin 2021, ils entament un un recours au Conseil d'état ; ils organisent des rassemblements citoyens et des manifestations pacifiques ; ils participent à tous les événements associatifs pour obtenir de la visibilité ; ils répondent à l'enquête publique : 3585 lettres de réclamations sont déposées au service de l'urbanisme... qui en invalide 2984...

La question de (la lutte pour) l' **Intérêt collectif**

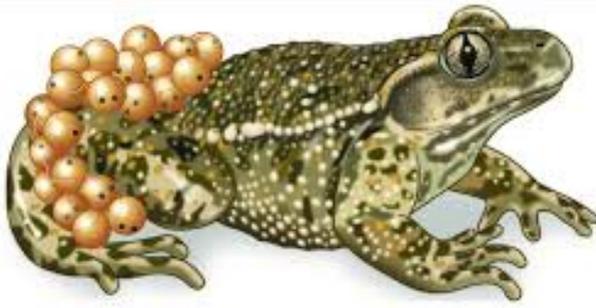
«
« Alors que l'on étouffe sous le béton, une dizaine d'hectares supplémentaires sont artificialisés chaque année sur le territoire liégeois. Alors que des dizaines de logements restent désespérément vides en ville, les lotissements continuent de pousser partout en périphérie [...] À la Chartreuse, l'histoire se répète". Au travers d'un texte diffusé notamment sur les réseaux sociaux, une centaine d'associations (dont des centres culturels, des syndicats, des groupes écologistes, des maisons médicales, ...) et 200 personnes (principalement des usagers du parc) ont fait savoir qu'ils soutenaient l'occupation de la Chartreuse par des citoyens militants, opposés à la construction de 35 maisons et 13 appartements (en deux blocs), projet du groupe Matexi, sur 2,5 ha de terrains le long du Thier de la Chartreuse. »

- Marc Bechet, *Chartreuse : Matexi passe en force ?*, La DH, 22-05-22

« Si l'attachement à un lieu reste un puissant moteur d'action, les groupes qui luttent pour la protection d'un territoire apparaissent de plus en plus comme les véritables gardiens de l'intérêt collectif. Depuis quelques années, élargissant leur lutte initiale, certains de ces collectifs se rencontrent, tissent des liens de solidarité et se renforcent mutuellement. C'est ainsi qu'est né Occupons le Terrain [dont fait partie Un Air de Chartreuse] : un réseau qui veut recenser, cartographier, fédérer, outiller et faire entendre les citoyens et citoyennes qui défendent nos milieux de vie. Pas à pas, d'échanges de pratiques en mobilisations partagées, ce réseau a grandi, accumulant de l'expérience et des compétences pour tenir en échec les bétonneurs les plus voraces...

Ce [réseau] peut être vu comme une réaction face aux graves carences des pouvoirs publics : manque de prise en compte des ravages écologiques, manque de débat démocratique sur la façon d'aménager nos lieux de vie, manque d'attention aux envies et aux idées des populations, manque de temps laissé aux citoyen-nes pour réagir à une enquête publique, manque d'informations compréhensibles et d'accès aux dossiers... Fatigué-es de subir ces carences et de les dénoncer en pure perte, les membres d'Occupons le Terrain ont donc choisi de créer ensemble un outil commun, accessible à toutes celles et tous ceux qui veulent incarner un réel changement de modèle, dans l'intérêt des générations présentes et à venir. »

- Occupons le terrain, *Carte blanche: Non à un aménagement du territoire dicté par une logique de profit!*, 03/2021



Alytes accoucheurs

Biologie

L'alyte, dont la particularité est le port des oeufs par le mâle, est un petit amphibien dont la taille n'excède pas les 5.5 cm, l'alyte accoucheur est trapu, son museau est arrondi, ses pupilles sont ovales et verticales, comme un chat, avec un iris doré. Ses membres postérieurs sont très courts, sa peau est verruqueuse et recouverte de diverses pustules lisses.

La face supérieure de l'alyte accoucheur est généralement grisâtre et peut présenter des taches plus foncées. La face intérieure est plus claire et souvent parsemée de marbrures grisâtres.

Les têtards hivernent fréquemment ; au printemps, ils peuvent alors dépasser les 8 cm de long.

Géographie

C'est une espèce que l'on retrouve en milieu forestier, agricole ou industriel. L'alyte marque une préférence pour les régions forestières à relief marqué qui comportent un nombre important de mares et d'étangs. En région wallonne, l'alyte est fréquent dans la zone comprise entre le sillon sambro-mosan et le nord de la Semois. Il est plus rare au nord de la Meuse.

En Belgique, on le retrouve principalement en Wallonie. Il a disparu à Bruxelles et, en Flandre, il est localisé en Brabant et dans les Fourons.

Écologie

Il est présent dans de nombreux habitats naturels et artificiels et a profité des activités humaines pour coloniser étangs, mares et ornières forestières ou des terrains bien exposés, en milieu agricole ou industriel. Son habitat terrestre est rarement à plus de 100 m de son lieu de reproduction. Adulte, l'alyte est terrestre et ne retourne dans l'eau que lors de la reproduction.

La question de la conservation des espèces

« Alyte accoucheur : Directives européennes – CE/92/43 - Annexe 4

Directive Faune-Flore-Habitat, annexe 4 : espèce strictement protégée, la capture et la mise à mort intentionnelle est interdite tout comme la perturbation des phases critiques du cycle vital et la destruction de leurs aires de repos et de leurs sites de reproduction. »

- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/alytes-obstetricans.html?IDD=50334419&IDC=320>

« Le site de la Chartreuse a la particularité d'abriter six espèces d'amphibiens natifs dont deux espèces d'amphibiens menacées et considérées comme prioritaires : le Crapaud Calamite (*Epidalea calamita* ; précédemment nommé *Bufo calamita*) et l'Alyte accoucheur, également dénommé Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) ainsi que quatre autres espèces d'amphibiens protégées (le Triton alpestre, *Ichthyosaura alpestris*, le Triton palmé *Lissotriton helveticus*, la Grenouille rousse *Rana temporaria* et le Crapaud commun *Bufo bufo*).

Le Crapaud calamite et l'Alyte sont intégralement protégés [...]. Le Triton alpestre et le Triton palmé sont également intégralement protégés [...]. La grenouille rousse et le Crapaud commun sont partiellement protégés. Le Crapaud calamite est repris comme étant en danger sur la liste rouge de Wallonie.

Au-delà de l'occurrence d'espèces protégées, de simples comptages ont pu montrer des effectifs de population élevés pour ces espèces (jusqu'à 33 adultes comptés pour le Crapaud calamite, au moins cinq adultes pour l'Alyte, jusqu'à 87 adultes pour le Triton alpestre ; les Grenouilles rousses, Crapauds communs et Tritons palmés ne totalisaient que quelques adultes), de qui place la Chartreuse comme un site d'intérêt particulier pour leur conservation. Les effectifs totaux étaient bien supérieurs à ces chiffres étant donné que seule une partie des populations est visible lors d'un comptage. Pour le Crapaud calamite, il s'agit de la plus grande population connue dans ce secteur géographique délimité par la Meuse et la Vesdre. Sur la base d'enjeux régionaux, le site de la Chartreuse aurait été classé comme d'enjeu majeur (soit le niveau maximal) que cela soit au niveau des effectifs d'écrits ici ou de la présence de six espèces dont le crapaud calamite et l'Alyte. »

- M. Denoël Département de biologie, ULiège), Rapport – Relevé d'amphibiens protégés et prioritaires d'enjeu régional sur le site de la Chartreuse (Liège), 25 octobre 2020.



Bienvenue chez vous.

MATEXI

Entreprise

Le développeur de quartiers MATEXI est le leader belge du marché des projets de développement territorial et de reconversion intra-urbaine.

Économie

En 2021, MATEXI a réalisé un chiffre d'affaires de 450 millions d'euros, a vendu un nombre record de 1.800 unités et a livré 1.774 unités, dont 530 maisons, 1.233 appartements et 11 commerces & bureaux. [...] Le bénéfice d'exploitation (ebitda) est lui aussi en hausse – 56 millions d'euros pour 39 millions en 2020.

Politique

« Malgré les défis économiques auxquels nous sommes confrontés pour le moment, nous continuons à nous concentrer sur l'accessibilité financière pour les clients et soulignons que les prix convenus resteront inchangés » : MATEXI vante un « rapport qualité-prix surprenant ».

Écologie

« Nous adoptons une approche réfléchie dans le cadre du développement de nos projets : nous prônons un développement densifié, dans le souci d'un aménagement optimal du territoire et dans le respect du patrimoine et de la verdure en présence. Nous prévoyons aussi des espaces verts et favorisons la biodiversité, notamment en aménageant des toitures végétales. Nous utilisons, dans la mesure du possible, des techniques et des matériaux écoénergétiques, renouvelables et locaux. Nous mettons tout en œuvre pour maximiser les économies d'énergie grâce aux techniques les plus récentes, comme le raccordement au réseau de chaleur. » dit leur site Internet. Pour tenir compte des décisions récentes prises par les autorités régionales de stopper les développements sur les morceaux de territoire encore inoccupés par le bâti, MATEXI mise énormément sur son portefeuille de fonciers (les terrains qu'ils possèdent).

La question de ceux qui **sont dans leur bon droit**

« Ce lundi, la société de construction Matexi avait rendez-vous devant le juge de paix pour réclamer un avis d'expulsion dans le cadre de l'occupation du site de la Chartreuse où elle souhaite construire une petite cinquantaine de logements. Un projet controversé et auquel s'opposent depuis un long moment des défenseurs de la nature et certains riverains, qui décrivent le site comme l'un des derniers poumons verts de la ville. Le lieu a été érigé comme zone à défendre (ZAD), avec des barricades et un campement animé.

Comme c'était attendu, puisque les éléments de droit étaient largement en faveur du demandeur, le juge lui a donné raison. Si Matexi dispose donc maintenant de la possibilité de faire expulser les "zadistes" (on parle de fin septembre), elle espère toutefois miser sur une solution négociée, tout comme le bourgmestre qui privilégie la voie du dialogue. Il est à noter que, dans la mesure où il n'y avait pas physiquement d'adversaire face au groupe Matexi ce lundi, la décision est toujours susceptible d'une "tierce opposition" de la part de personnes qui estimeraient être en droit de rester sur le terrain en question. Mais il s'agirait de produire des documents probants.. »

- Today in Liège, *Matexi a obtenu le droit d'expulser les opposants au projet immobilier de la Chartreuse*, 24 mai 2022

« Un petit oiseau nous a appris que Matexi avait entamé des procédures en justice (plainte contre X) dans le but d'expulser l'occupation de la Chartreuse et ainsi pouvoir commencer ses travaux de démolition du bois et de ses habitant-e-s. Ce promoteur immobilier bien connu a donc fait le choix de tenter le passage en force au mépris de la mobilisation citoyenne, alors même que celle-ci continue de s'amplifier et que le Bourgmestre promettait des négociations (qui n'ont toujours pas eu lieu). Soyons là pour montrer que peu importent les manoeuvres que Matexi et ses actionnaires tentent, ils ne détruiront pas les dernières forêts ! »

- Compte Facebook « Chartreuse Occupée », post du 20 mai 2022



Les Zadistes

Politique

L'expression zone à défendre (ZAD) est un néologisme militant utilisé en France, en Belgique et en Suisse pour désigner une forme de squat à vocation politique, la plupart du temps à l'air libre, et généralement destinée à s'opposer à un projet d'aménagement. Les ZAD sont notamment constituées dans des espaces ayant une dimension environnementale ou agricole, mais l'appellation a été également utilisée pour des occupations en milieu urbain.

Les ZAD sont une création de l'ultra-gauche à laquelle, par la suite, se sont adjointes d'autres courants (milieux écologistes radicaux et anticapitalistes).

Histoire

Apparu en France au début des années 2010, le terme a été popularisé lors des oppositions de citoyens au projet de construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, au nord de Nantes. Le mouvement des ZAD trouve ses origines dans la contestation de grands projets déclarés d'utilité publique mais contestés à la fois au nom de la défense de l'environnement, du droit des populations locales à décider de l'avenir de leurs territoires (au prix s'il le faut d'un conflit avec les autorités) et du rejet d'une conception de l'économie productiviste.

Objectifs

Les zadistes cherchent à obtenir l'abandon du projet d'aménagement contre lequel ils luttent, comme les autres opposants ; mais ils poursuivent en même temps un autre objectif, moins immédiat et plus général : *dénoncer et combattre la mondialisation libérale* en expérimentant d'autres modes de vie – ce qui les conduit à vouloir créer d'autres ZAD, comme l'exprime le slogan « ZAD partout ».

La question de la défense de la Nature

« Le philosophe américain William Rolston III disait que l'important à sauver, ce n'est pas la nature, mais nos relations avec elle. En effet, on ne peut pas abuser ou manquer de respect à l'égard de choses auxquelles on est profondément liés. »

- Antoine Desjardins, entretien avec Émilie Massemin, 24/05/22, <https://reporterre.net/Ce-n-est-pas-la-nature-qui-faut-sauver-mais-nos-relations-avec-elle>

« Peut-être, par exemple, faisons-nous fausse route dès que nous justifions la nécessité de protéger la nature par des arguments utilitaristes (la forêt puits de carbone et réservoir de médicaments, les abeilles pollinisatrices de nos cultures, les écosystèmes purificateurs d'eau et même les parcs nationaux sources de détente et d'émerveillement).



L'esprit humain peut spontanément comprendre deux types de valeurs : les valeurs utilitaires (qui dépendent des fonctions remplies ou des services rendus) et les valeurs intrinsèques (qui se passent de justification et qu'on utilise donc comme axiomes dans un raisonnement moral). Lorsqu'on attribue une valeur utilitaire à une chose, on sous-entend nécessairement que cette chose est, en théorie du moins, remplaçable par toute autre chose qui saurait remplir la même fonction. À trop insister sur les arguments utilitaristes dans un discours écologiste on instille, implicitement, l'idée que la nature est remplaçable (en l'occurrence par la technologie). Dans une perspective écologiste, l'objectif serait plutôt de faire en sorte que la nature bascule du côté des valeurs intrinsèques. La façon de s'y prendre est un autre problème, mais il est clair que l'existence de la nature – ou peut-être plutôt des êtres qui la peuplent – est si intimement liée au bien-être et aux possibilités d'épanouissement de l'humanité que sa valeur devrait aller de soi, transcender les services rendus. »

- Alessandro Pignocchi, *La nature n'est pas utile, elle est irremplaçable*, 24/10/2016, <https://reporterre.net/La-nature-n-est-pas-utile-elle-est-irremplacable>



Biodiversité

Chimie

Molécule : glyphosate glycine ; $C_3H_8NO_5P$

Industrie

Principe actif d'un herbicide mondialement connu et breveté par la firme d'origine états-unienne Monsanto, désormais propriété de Bayer : le Roundup.

Herbicide non-sélectif, absorbé par les feuilles et à action généralisée.

Écologie

Potentiel responsable de la disparition des abeilles mellifères, nécessaires à la pollinisation des fleurs et donc à la survie du vivant

Santé publique

Potentiellement cancérigène. Sa présence dans le métabolisme humain et les nappes phréatiques pose question.

Politique

Emblème de l'agriculture intensive hérité des Trente Glorieuses, le Roundup incarne ce modèle agricole des monocultures, de la manipulation génétique en vue de rentabilité économique, de l'agriculture à grande échelle et à effets délétères, et de l'alimentation standardisée à prix très compétitif.